



**Villes et Villages Fleuris**

LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE



**Auvergne  
Rhône-Alpes**  
Tourisme

Le label « Villes et Villages Fleuris » récompense les actions menées par les collectivités locales en faveur de la qualité de vie. Il a pour vocation de faire connaître et de valoriser les communes qui aménagent leur territoire pour le bien-être des habitants et l'accueil des visiteurs dans le respect de l'environnement.

## FICHE DE CANDIDATURE AU LABEL – 2025

Je vous prie de trouver ci-après la candidature de ma commune au label « Villes et Villages Fleuris ».

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Le Maire

Signature

*Les renseignements contenus dans ce dossier sont destinés à l'usage exclusif des organisateurs du label « Villes et Villages Fleuris ».*

A adresser à :

Auvergne-Rhône-Alpes Tourisme

[c.coudouel@auvergnerrhonealpes-tourisme.com](mailto:c.coudouel@auvergnerrhonealpes-tourisme.com)

Avant le 01 Avril 2025

### Mairie

Nom de la commune : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_

Tél : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

(Si différent courriel du Maire) : \_\_\_\_\_

Nom du Maire : \_\_\_\_\_

### Catégories :

- |                                  |                          |
|----------------------------------|--------------------------|
| 1. de 1 à 499 habitants          | <input type="checkbox"/> |
| 2. de 500 à 999 habitants        | <input type="checkbox"/> |
| 3. de 1 000 à 3 499 habitants    | <input type="checkbox"/> |
| 4. de 3 500 à 9 999 habitants    | <input type="checkbox"/> |
| 5. de 10 000 à 19 999 habitants  | <input type="checkbox"/> |
| 6. de 20 000 à 49 999 habitants  | <input type="checkbox"/> |
| 7. de 50 000 à 79 999 habitants  | <input type="checkbox"/> |
| 8. de 80 000 à 119 999 habitants | <input type="checkbox"/> |
| 9. + de 120 000 habitants        | <input type="checkbox"/> |

Nom du Maire-adjoint en charge des espaces verts : \_\_\_\_\_

Nom du responsable des espaces verts : \_\_\_\_\_

Tél. : \_\_\_\_\_ Portable : \_\_\_\_\_ Courriel : \_\_\_\_\_

La commune candidate pour sa 1<sup>ère</sup> Fleur :

La commune candidate pour une fleur supplémentaire :

Si oui, la commune souhaite obtenir pour 2025 le label : .....fleurs

## Informations générales :

**Population** (dernier recensement) : \_\_\_\_\_

**Description des principaux objectifs à cette candidature :** (valorisation du cadre de vie, développement de l'attractivité touristique, préservation de l'environnement...):

---

---

---

---

---

À tous les niveaux du label (de 1 à 4 Fleurs), les communes sont évaluées et sélectionnées sur la base des critères définis par le CNVVF.

La candidature au label est gratuite - L'adhésion devient obligatoire à partir de la labellisation « 1 Fleur » et donne notamment accès à des outils de communication et à un accompagnement personnalisé de la part du réseau « Villes et Villages Fleuris ».

Un dossier de présentation de la commune devra être remis au jury lors de son passage. Ce document doit apporter au jury des éléments de connaissance sur la commune en lien avec les critères du label afin de l'aider à comprendre son contexte, les ambitions municipales et la stratégie d'intervention. (*Cf. document trame indicative du dossier*).

Le règlement national est téléchargeable sur le site internet du label :

[www.villes-et-villages-fleuris.com](http://www.villes-et-villages-fleuris.com)